

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur
Pièces relatives au porteur			
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	Tous		
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Tous		
Mandat de gestion	Pour les porteurs de projet confiant la gestion de leur demande d'aide à d'autres structures		
Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET	Tous		
Copie d'une pièce d'identité	Pour toutes personnes physiques Pour l'associé du GAEC ayant délégation de signature Pour le représentant légal pour les autres personnes morales et les groupements d'agriculteurs. Pour au moins un associé vérifiant la condition d'âge pour les personnes morales (si le délégataire de signature GAEC ou le représentant légal ne satisfait pas cette condition d'âge).		
Attestation à jour de régularité au regard des obligations sociales délivrée par les services compétents (MSA) et précisant le statut d'exploitant agricole ATP ou ATS pour les demandeurs individuels <i>En cas de difficulté pour l'obtention de la pièce avant la date de complétude du dossier, fournir le récépissé de la demande du document. Le document devra toutefois être fourni au moins 8 jours avant le comité de sélection.</i>	Tous		
Attestation souscription assurance (ATEXA)	Tous (excepté pour les dirigeants de société sans associés cotisant à l'ATEXA, les structures de droit public et les associations)		
Document justifiant que le demandeur n'a pas fait valoir ses droits à la retraite. Uniquement si le service instructeur est dans l'incapacité de vérifier cette information	Personne en âge de départ à la retraite		
Extrait K-bis à jour ou Certification d'identification au Répertoire Nationale des entreprises et de leur établissements ou inscription au répertoire des métiers	Toutes personnes morales		
Tableau de associés rempli (cf. caractéristiques du demandeur selon la catégorie)	Toutes formes sociétaires		
Exemplaire des statuts à jour	Tous excepté les personnes physiques, les collectivités et leurs groupements et établissements publics		
Accusé de réception demande d'aide à l'installation (datant de moins de 4 ans)	Personnes physiques dans un parcours d'installation, non installés au dépôt de la demande		
Preuve de la représentation légale et preuve du pouvoir à demander l'aide si le signataire n'est pas le représentant légal	Personne morale (hors GAEC), associations, fondations		
Autorisation délégation de signature	GAEC		
Tout document attestant de la qualité du demandeur, attestant du lien entre la personne morale et la personne physique et qui stipule que cette dernière est habilitée à engager l'entreprise	Personne morale		
Pièce valide au moment de la demande, portant délégation ou subdélégation de l'autorité responsable de la structure administrative (le demandeur)	Administration		

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement	Associations, établissements d'enseignement agricole et de recherche, établissements de développement agricole, collectivités,		
Document comptable : bilan pour l'existant	Tous exceptés demandeurs publics		
Dernier budget voté + délibération ou PV de l'organe compétent	Collectivités		
Formulaire signé de confirmation du respect des règles de la commande publique	Demandeurs soumis à la commande publique		
Pièces relatives au projet			
Autorisation du propriétaire	Si le demandeur n'est pas propriétaire des terrains (et/ou des bâtiments) et uniquement en cas de travaux, non soumis à l'obligation de permis de construire ou de déclaration préalable		
Arrêté de permis de construire ou de non-opposition à la déclaration préalable de travaux <i>En cas de difficulté de délai pour l'obtention de la pièce avant la date de complétude du dossier, fournir le récépissé de la demande du document. Le document devra toutefois être fourni au moins 8 jours avant le comité de sélection.</i>	Construction/travaux		
Plan de situation et plan de masse des travaux	Travaux		
Plan des aménagements intérieurs	Travaux		
Plan avant travaux et après travaux	Travaux de rénovation		
Pièces comptables attestant que depuis 3 ans, plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'atelier est réalisé par l'activité d'élevage	Filière équine : atelier existant depuis plus de 3 ans		
Pièces comptables attestant que depuis la création de l'atelier, plus de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé par l'activité d'élevage Ou Étude économique d'installation attestant que plus de 50 % du chiffre d'affaires sera réalisé par l'activité d'élevage	Filière équine : atelier existant depuis moins de 3 ans		
Tout type de document justifiant cette localisation (plans cadastraux...etc.)	Si exploitation possédant des ilots ou des ouvrages de stockage situés dans une ZNV		
Justificatif de correction des anomalies	En cas de procès-verbal daté de moins de deux ans (environnement, sanitaire et bien-être animal)		
Attestation de réforme ou de revente du matériel Ou Attestation comptable d'amortissement du matériel	En cas de remplacement		
Plan permettant de localiser l'ouvrage de stockage et son raccordement au bâtiment d'exploitation	projet de stockage d'eau		
Note technique Stockage eau	Pour les projets incluant des stockages d'eau pluviale		
Pièces relatives aux dépenses prévisionnelles et au plan de financement			

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur
Justificatifs des dépenses prévisionnelles et du caractère raisonnable du coût présenté. Fournir au minimum : - 1 devis détaillé pour les dépenses inférieures à 4 000 € HT - 2 devis détaillés de deux fournisseurs différents pour les dépenses comprises entre 4 000 € et 90 000 € HT - 3 devis détaillés de trois fournisseurs différents pour les dépenses supérieures à 90 000 € HT <u>Ou</u> - les pièces du marché en cas de procédure formalisée <u>Remarque</u> : si la dépense peut être rattachée à un référentiel national des couts, un seul devis suffit.	Tous		
Notification des aides attribuées, des éventuelles contributions privées	Si de telles ressources financent le projet		
Au plus tard à la première demande de paiement : pièces justificatives du(des) marché(s) publics	Pour tout demandeur soumis aux règles de la commande publique		
Pièces facultatives relatives aux critères de sélection			
Grille de sélection remplie	Tous		
Audit technico-économique ou étude spécifique liés à l'investissement de moins de 2 ans et fait par un organisme indépendant	Tous		
- - Certificat AB de l'exploitation pour l'atelier concerné	Pour les projets portant sur un atelier en AB		
- Tout document probant de reprise d'exploitation (ex : Déclaration d'intention de cessation d'activité, dossier SAFER...) - Inscription au répertoire départ/installation	Exploitation avec repreneur qualifié		
- Notification de l'aide attribuée dans le cadre de la mesure 16 PEI du Programme de développement rural de Bourgogne ou dans le cadre du type d'intervention 77.01 du PSN - Attestation de la structure porteuse du groupe opérationnel (PEI) justifiant que l'investissement s'inscrit dans le cadre du projet du groupe	Pour les projets relevant d'un PEI en lien avec la gestion quantitative de l'eau		
- Certificat d'adhésion au GIEE	Porteur adhérent à un GIEE sur la thématique de la gestion de l'eau		
Pièces relatives aux majorations, bonifications et sur-plafonds (facultative)			
<u>Si la demande d'aide est déposée par le jeune agriculteur, fournir :</u> - Plan d'entreprise en validité mentionnant l'investissement - Attestation CJA mentionnant la date d'installation <u>Si la demande d'aide est déposée par une forme sociétaire, fournir :</u> - Plan d'entreprise en validité mentionnant l'investissement pour tous les associés exploitants ayant le statut de jeune agriculteur. - Attestation CJA mentionnant la date d'installation pour tous les associés exploitants ayant le statut de jeune agriculteur - AR demande d'aide à l'installation (datant de moins de 4 ans) pour tous les associés exploitants non installés sollicitant une aide à l'installation.	Jeune agriculteur faisant valoir des aides à l'installation		
- Attestation d'inscription MSA - Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) Et/ou - Étude économique liée à l'installation	Jeune agriculteur première installation sans aides à l'installation et nouvel agriculteur		
- Justificatifs de la capacité professionnelle agricole (CPA) : PPP + diplômes recevables, expérience professionnelles, attestation de reconnaissance de diplôme... - Ou dérogation préfectorale à la CPA (acquisition CPA) - Ou diplômes et/ou attestations d'expérience professionnelle requis dans l'arrêté	Jeune agriculteur première installation sans aides à l'installation et nouvel agriculteur (se référer à la notice)		

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur
Certificat AB de l'exploitation.	Exploitation bio		
Certificat d'adhésion au GIEE	Porteur adhérent à un GIEE sur la thématique de la gestion de l'eau		
- Notification de l'aide attribuée dans le cadre de la mesure 16 PEI du Programme de développement rural de Bourgogne ou dans le cadre du type d'intervention 77.01 du PSN - Attestation de la structure porteuse du groupe opérationnel (PEI) justifiant que l'investissement s'inscrit dans le cadre du projet du groupe	Pour les projets relevant d'un PEI en lien avec la gestion quantitative de l'eau		

Tableau récapitulatif des délais de validité des pièces justificatives :

Critères concernés	Document	Délai de validité
Sélection	Audit technico-économique ou étude spécifique liée à l'investissement	2 ans (à partir de la date du dépôt validé de la demande d'aide)
Bonification	Plan d'entreprise (jeune agriculteur bénéficiaire de la DJA)	4 ans (à compter de la date d'installation)
Éligibilité du porteur	Documents administratifs « à jour » (statuts, kbis, documents comptable, attestations d'assurance, etc.)	De l'année en cours (à partir de la date du dépôt validé de la demande d'aide) ou de l'année précédente si pièce non encore éditée par le service compétent
Éligibilité du porteur, éligibilité du projet, bonification, sélection	Pour tous les autres documents	La validité temporelle du document sera analysée par le service instructeur (document non « périmé »)